



33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 17/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Mme Frédérique DAMBRINE, Vice-Présidente du CIAS.

Date de la convocation : 10 juin 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

Présents : Lucienne AUBRY, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Gérard GIRET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

Excusés avec pouvoir : Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Brigitte BAUDON a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Olivier FOUILLET a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Daniel ROBERT a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE

Excusés/Absent(e)s : Gérard CHABAUTY, Cécile GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN, Pierrette MILLIASSEAU, Micheline REAU, Françoise RICHARD.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ORGANISATION DES SEANCES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE PAR LE CO-DEVELOPPEMENT POUR LES ENCADRANTS CCAS DE NIORT ET CIAS DES DEUX-SEVRES

Le Centre Communal d'Action Sociale de Niort organise des séances d'analyses de la pratique par le co-développement pour ses responsables depuis plusieurs années.

Elle propose d'associer les CIAS des Deux-Sèvres à un nouveau projet, permettant d'élargir les participants et d'offrir des espaces d'échanges et de pratiques à l'échelle des directeurs, chefs des services et coordonnateurs, tous en charge d'encadrement d'équipes.

Le dispositif vise plusieurs objectifs :

- Offrir un temps de soutien, d'analyse et de compréhension des situations complexes,
- Permet de mutualiser, développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- Permet d'accroître la coopération, de promouvoir la cohésion des équipes et la cohérence des actions,
- Développer la réflexion commune et l'innovation en matière d'intervention,
- Approfondir, par des apports méthodologiques et théoriques, la capacité opérationnelle des participants.

Le projet porte sur la mise en place de 6 séances (une première de 3h30 et 5 séances de 2 heures), soit trois séances par groupe en 2025 et trois séances par groupe en 2026.

Il est convenu que :

- Le CCAS de la ville de Niort (porteur du projet) avancera les frais liés à l'organisation, estimés à 13 770€ correspondant à la mise en place de 6 groupes (un groupe de directeurs, deux groupes de chefs de service, trois groupes de coordinatrices) sur la base de 6 séances pour chacun des groupes,
- La Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet participera financièrement à hauteur de 130€ par agent par an pour 2025/2026 au regard du nombre d'agents inscrits au démarrage de l'action
- Le CCAS de la Ville de Niort émettra un titre de recettes, au vu des dépenses réelles engagées sur l'exercice 2025 sur la base des effectifs inscrits à ce dispositif (et non des effectifs réellement présents)
- La prestation étant conçue comme un ensemble global et cohérent, le CIAS Airvadais-Val du Thouet s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les agents ciblés, puissent suivre l'intégralité de l'action. Le CIAS Airvadais-Val du Thouet en cas d'absence, informe le CCAS qui prévient le prestataire Cohérences.

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2026.

Délibération n° D 2025-007

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

► DECIDE :

1°) d'adhérer au dispositif de partenariat relatif à l'organisation de séances d'analyse de la pratique par le co-développement pour les encadrants du CIAS de Niort et les CIAS des Deux-Sèvres, et selon les tarifs indiqués dans la convention d'adhésion ;

2°) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion,

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

Pour extrait certifié conforme, le 18 juin 2025

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

La Vice-Présidente,
Frédérique DAMBRINE

AR-Préfecture

079-200055671-20250623-3-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours administratif devant le préfet, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Blois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Publication le : 23-06-2025

La Vice-Présidente,
Frédérique DRAMBRINE

